

Réf: Dossier N° 153427

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LA MAISON DE LA BRIQUE »

Siège social Abidjan, Attinguié, Abidjan Attingué, Lot 408/411,
Ilot 52

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 07/10/2022 reçus par Me KOUAME AYA JOCELYNE ANGE, et enregistrés au CEPICI le 18/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA MAISON DE LA BRIQUE »

Objet : La fabrication et la vente de brique;
Les travaux de BTP ;
Les travaux de construction ;
Toutes prestations de services liées aux activités précitées,

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Attinguié, Abidjan Attingué, Lot 408/411, Ilot 52

Dirigeant(s) : M. YOUSSEF GEORGES
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-10360 du 09/11/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°60887/GTCA/RC/2022 du 09/11/2022

